

Désappointement que j'éprouve.

Les documents que je cherchais n'existent point à Simancas. Explications à ce sujet.

désappointement, lorsque, après avoir pris un aperçu des *Papeles de Flandes* existants à Simancas, je n'y remarquai ni la correspondance de Charles-Quint avec l'archiduchesse Marguerite et la reine Marie, ni la correspondance *française* de Philippe II avec la duchesse de Parme, le duc d'Albe et leurs successeurs dans le gouvernement général des Pays-Bas. Que pouvaient donc être devenus ces papiers importants? C'était là un mystère qu'il était d'un haut intérêt d'éclaircir. Les recherches auxquelles je me livrai dans ce but, me donnèrent la certitude que jamais les correspondances de Charles-Quint n'avaient été conservées dans les archives espagnoles, et ultérieurement, que c'était dans les archives mêmes de Bruxelles, où déjà il y en avait un double, qu'on les avait déposées. Quant aux correspondances *françaises* de Philippe II, j'eus la preuve qu'avec presque tous les papiers du conseil suprême de Flandre à Madrid (1), elles avaient été transportées aux Pays-Bas par le garde des sceaux Damant et le secrétaire d'État de Laloo, après la cession de ces provinces aux archiducs Albert et Isabelle (2).

(1) Ce conseil fut établi par lettres patentes de Philippe II, en date du 7 janvier 1588, principalement pour lui faire rapport sur les nominations aux dignités et charges ecclésiastiques et civiles, ainsi que sur les demandes de grâces et de mercèdes. Les affaires d'État n'étaient point de son ressort, mais de celui du conseil d'État de la monarchie. Philippe II composa le conseil de Flandre de Nicolas Damant, chancelier de Brabant, en qualité de garde des sceaux, de Jean-Charles Schetz de Grobbendoncq, protonotaire du Saint-Siège, conseiller ecclésiastique et maître des requêtes ordinaire au grand conseil de Malines, et d'Alonso de Laloo, en qualité de secrétaire d'État.

(2) Consulte du conseil suprême de Flandre à Philippe IV, du 18 décembre 1628; mémoire sur l'institution du conseil de Flandre, fait en 1702. (Archives de Simancas, liasse n° 2574 des papiers des secrétaireries provinciales.)

Nous ne connaissions pas ici ces circonstances, et comment aurions-nous pu les connaître? Aucun témoignage, aucune tradition, aucun indice, n'en existe aux Archives du Royaume. J'ai déjà fait observer que la plus grande partie de nos papiers d'État nous manquent. Nous en possédons bien un inventaire qui fut rédigé il y a un siècle; mais, comme il est très-sommaire, surtout en ce qui concerne les correspondances de Charles-Quint et de Philippe II avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas, il est impossible de deviner, en le parcourant, que ceux qui classèrent alors les Archives réunirent, dans la même liasse, sous le même numéro, les originaux et les minutes. A la vérité, j'avais été étonné plus d'une fois de rencontrer, parmi les débris qui nous sont restés des papiers d'État, des lettres de Charles-Quint à la reine Marie et *vicissim*, en minute et en original; j'avais été frappé aussi de l'existence, dans nos Archives, d'un registre aux lettres de la duchesse de Parme et de Philippe II de l'année 1566, et de trois autres registres semblables, des années 1588 à 1598, qui évidemment avaient été apportés de Madrid: mais je m'expliquais ces faits, en les attribuant à quelque conseiller, ou à quelque secrétaire qui, étant revenu aux Pays-Bas, et ayant entre les mains les documents que je viens de mentionner, les avait remis, à Bruxelles, au garde des Archives.

Des détails que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, monsieur le Ministre, il résulte cette conséquence, qui mérite de fixer l'attention du gouvernement, savoir: qu'une partie des papiers de la Belgique qui ont été retenus à Vienne, et notamment les correspondances de Charles-Quint et de Philippe II avec les gou-

verneurs généraux des Pays-Bas, doivent s'y trouver en double.

Je reviens aux archives de Simancas.

Notice sur les  
archives de Si-  
mancas.

Dans la notice qui suit ce rapport, vous trouverez, monsieur le Ministre, des renseignements détaillés sur l'origine et les accroissements de ce dépôt, sur son organisation actuelle, sur les diverses collections dont il se compose. Je me bornerai à dire ici que les documents qui y sont rangés sous le titre de *Flandes*, forment 762 liasses, dont 560 appartiennent à la collection des PAPIERS D'ÉTAT, et 202 à la collection des SECRÉTAIRERIES PROVINCIALES, c'est-à-dire des secrétaireries des conseils qui furent établis à Madrid, près de la personne du souverain, pour les affaires des Pays-Bas, de Naples, de Milan, de Sicile et de Portugal.

Documents  
concernant les  
Pays-Bas.

LES PAPIERS D'ÉTAT ne contiennent rien du temps de Philippe le Beau, quoique l'inventaire, rédigé sous le règne de Philippe IV, les fasse remonter à l'année 1506. Ils se réduisent à une seule liasse, pour les temps antérieurs à l'année 1540, et en forment quatorze autres jusqu'à l'année 1555, époque de l'abdication de Charles-Quint.

Règne de Phi-  
lippe le Beau.

Règne de  
Charles-Quint.

La plupart de ces documents sont étrangers aux Pays-Bas; ils regardent l'Espagne, l'Italie, les Indes et les autres États qui faisaient partie de la monarchie espagnole: ils ont été rangés dans la section des *Papeles de Flandes*, parce que Charles-Quint se trouvait aux Pays-Bas, lorsqu'ils furent écrits ou reçus. Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir que jamais, depuis trois siècles qu'elles existent, les archives de Simancas n'ont été classées. Les liasses de papiers y sont encore aujourd'hui dans le même état où elles étaient, lorsqu'on les y apporta

des diverses secrétaireries. On s'est contenté de les revêtir d'étiquettes et de numéros.

Dans les mêmes liasses dont je viens de parler, on rencontre des lettres de la reine Marie de Hongrie au prince Philippe, ainsi qu'au roi et à la reine de Bohême, auxquels l'Empereur confia le gouvernement de l'Espagne, lorsqu'il appela son fils à Augsbourg, en 1548; mais ces lettres ne parlent des affaires des Pays-Bas qu'incidemment et légèrement.

Il en est autrement des papiers du règne de Philippe II, qui remplissent cent trente-huit liasses (1); ceux-ci concernent en effet les Pays-Bas, et forment une collection aussi suivie que volumineuse. Si ma surprise avait été grande, de ne pas trouver à Simancas la correspondance française du Roi avec les gouverneurs généraux de ces provinces, elle ne le fut pas moins, à la vue d'une autre correspondance en langue castillane, correspondance plus importante encore que celle que je cherchais, puisqu'elle était d'une nature toute confidentielle. Nous n'avions ici aucun soupçon de ce fait. Charles-Quint n'avait jamais correspondu qu'en français avec l'archiduchesse Marguerite et la reine Marie, et il n'existe, dans nos Archives, aucune trace d'une correspondance en espagnol, au moins jusqu'au gouvernement de l'archiduc Albert: circonstance qui doit paraître singulière, mais dont je puis aujourd'hui donner l'explication. Sans avoir trouvé à Simancas aucun acte qui le constate d'une manière formelle, j'y ai cependant acquis la certitude que, à leur départ des Pays-Bas, la duchesse de

Règne de Philippe II.

Correspondance espagnole réservée, dont nous ne soupçonnions pas l'existence.

(1) Celles qui portent les nos 511-615, 1567, 1570, 2216-2224, 2842-2846, 2855, 2910-2915.

Parme et le duc d'Albe emportèrent leurs dépêches confidentielles. Celles du grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, furent brûlées, au château d'Anvers, le 2 juillet 1576, en vertu des ordres de Philippe II, par le licencié Hieronimo de Roda, afin de les soustraire à la curiosité du conseil d'État, et particulièrement du duc d'Arschot, qui insistaient pour qu'il leur fût permis d'en prendre connaissance (1). Dans les diverses instructions qui émanèrent du Roi, après la mort de don Juan d'Autriche, je n'ai rien vu au sujet des papiers de ce prince : mais il y a tout lieu de croire, ou qu'ils furent transportés en Espagne avec son corps, ou qu'ils furent

(1) Voyez les lettres écrites au Roi par Hieronimo de Roda, les 10 mars, 20 avril, 15 mai et 5 juillet 1576, et les lettres du Roi à Roda, des 25 mars et 15 juin 1576. La destruction des papiers du grand commandeur fut un des points sur lesquels le prince d'Orange fit interroger le docteur del Rio, lorsque celui-ci eut été remis en son pouvoir.

M. de Saint-Genois, qui, le premier, trouva, dans les archives provinciales à Gand, une copie des réponses de del Rio, les fit imprimer dans le *Messenger des Sciences et des Arts de la Belgique*, année 1858, p. 458-474. Depuis, je les trouvai moi-même en original aux archives de Lille, précédées des points d'interrogatoire, et je publiai ceux-ci. (*Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les archives de Lille*, 1841, in-8°, p. 28 et 252.) Mais ni l'un ni l'autre, nous ne savions dans quelles circonstances, ni à quelle époque, del Rio avait été ainsi interrogé. Je suis à même à présent de le faire connaître. Cet incident est parfaitement expliqué dans les lettres de don Juan d'Autriche et d'Escovedo au Roi. Del Rio avait été emprisonné lors du fameux coup de main qui s'exécuta à Bruxelles, le 4 septembre 1576, contre les membres des conseils d'État et privé et les secrétaires suspects d'*espagnolisme*. Au mois de janvier 1577, pendant que les états généraux traitaient avec don Juan, ils envoyèrent, sous escorte, del Rio au prince d'Orange, qui ne le mit en liberté qu'après le traité de Marche en Famène. Ce fut durant cette captivité, que del Rio fut interrogé par ordre du prince.

gardés par son secrétaire, Andres de Prada (1). Quant aux correspondances secrètes d'Alexandre Farnèse, les archives de Simancas m'ont fourni la preuve qu'il les faisait passer successivement dans ses États de Parme, pour y être gardées. Lorsque Philippe II apprit la mort de Farnèse, il chargea Esteban de Ibarra (2) de recueillir ses papiers, et d'en faire l'envoi à Madrid : en même temps, il donnait l'ordre au comte de Fuentès de prendre des mesures pour qu'ils fussent soigneusement conservés. C'était un secrétaire italien, nommé Cosme Massi, qui avait eu toute la confiance du prince défunt : le comte de Fuentès lui ayant notifié les intentions du Roi, il répondit « qu'il avait » peu de papiers entre les mains, parce que, chaque année, le duc » les envoyait en lieu sûr (3). » Il renouvela cette déclaration à Esteban de Ibarra, qui dut se contenter de recevoir de lui une partie de la correspondance des années 1591 et 1592 (4).

C'est à l'aide des papiers de Marguerite d'Autriche et du prince, son fils, lesquels furent déposés dans les archives de Parme, et y sont

(1) Andres de Prada servit quelque temps de secrétaire au prince de Parme; puis il retourna en Espagne. En 1586, Philippe II le nomma secrétaire d'État pour les affaires de la guerre. HERRERA, t. III, p. 45.

(2) Esteban de Ibarra était secrétaire du Roi. Philippe II, au mois de septembre 1592, l'avait envoyé aux Pays-Bas, avec la mission de s'informer des abus qu'il y avait dans l'emploi des deniers fournis par l'Espagne, et de redresser ces abus. Ibarra devait aussi servir de secrétaire à l'archiduc Ernest, lorsque ce prince viendrait prendre possession du gouvernement des Pays-Pas.

(3) *Me ha dicho tiene aquí pocos, porque cada año les embiava á parte segura.*

(4) Lettres écrites au Roi par le comte de Fuentès, les 24 janvier et 30 mars 1595, et par Esteban de Ibarra, les 21, 31 mars, 19 juin et 21 août, même année. (PAPIERS D'ÉTAT, liasses n<sup>os</sup> 604 et 605.)

vraisemblablement encore, que le père Strada a écrit une grande partie de son livre *de Bello belgico* (1). On a reproché, non sans raison, à cet historien, de s'être appesanti sur des épisodes insignifiants, et d'avoir négligé des événements d'une importance capitale (2). On se serait rendu compte de cette anomalie, si l'on avait connu les circonstances que je viens de signaler. Il n'est pas étonnant que Strada, ayant eu des matériaux abondants et sûrs pour retracer les faits qui se passèrent sous la régence de la duchesse de Parme et de son fils, se soit plu à s'étendre, dans le récit qu'il en donne, tandis qu'il consacre moins de détails aux événements de l'administration du duc d'Albe et du grand commandeur de Castille, pour lesquels il n'avait pas les mêmes ressources. Par cette raison aussi, l'on ne doit pas accorder une égale autorité à toutes les parties de son ouvrage.

Les papiers d'État du règne de Philippe III consistent en cent quarante liasses (3) : on y trouve, parmi beaucoup d'autres documents, la

Règne de Phi-  
lippe III.

(1) .... *Accedit ad ejusdem spem gratiæ, sors oblata mihi quàm scriptorum multis liberalior : interiores principum litteras loquor, plerasque exaratas ipsorum manu ; loquor secreta legationum monita, intima in bellicis senatibus consilia, et consiliorum causas, clandestinos exploratorum codicillos, occultas civium conspirationes, aliaque permulta, quæ aut seorsim habita, aut in ephemeridem relata, ex arcanis mihi tabulariis patuere.* C'est ainsi que Strada s'exprime dans sa préface. Il est assez singulier qu'il ne dise pas d'où et de qui lui étaient venus les documents dont il a fait usage.

(2) Un critique dit à ce propos : « On regrette que l'auteur ait donné trop d'importance au combat d'Austerweel, à la reddition de Limbourg, de Valenciennes, et qu'il n'ait pas fait mieux connaître les circonstances qui accompagnèrent la prise de Harlem et le siège de Leyde. » M. DE ANGELIS, art. STRADA, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

(3) Voy. les nos 616-634, 1743-1853, 2225, 2288-2289, 2852, 2862, 2907, ainsi que les nos 2023 et suivants.

correspondance de ce monarque avec les archiducs Albert et Isabelle, et avec l'ambassadeur qu'il entretenait à leur cour. Il n'est plus question ici du gouvernement intérieur des Pays-Bas : les Archiducs n'avaient pas à en soumettre la direction au Roi ; mais les affaires de guerre et les négociations politiques étaient l'objet de relations fréquentes entre les deux cabinets.

Les règnes de Philippe IV et de Charles II fournissent près de deux cent soixante liasses (1), qui renferment les correspondances de la cour de Madrid avec les gouverneurs des Pays-Bas (nos provinces, vous le savez, monsieur le Ministre, avaient, par la mort de l'archiduc Albert, arrivée le 13 juillet 1621, fait retour à la monarchie espagnole); d'autres correspondances particulières avec des généraux ou des ministres qui étaient dans le pays; des consultes du conseil d'État et de juntas (*juntas*) nommées par le Roi pour examiner certaines affaires, etc.

Règles de Philippe IV et de Charles II.

Il y a de grandes lacunes dans cette dernière partie des papiers d'État de FLANDRE, et il paraît que les autres séries de la même collection donnent lieu, pour les règnes de Philippe IV et de Charles II, à la même remarque. Philippe II avait consacré des soins particuliers au rassemblement et à la conservation des papiers d'État. Ses successeurs ne vouèrent pas à cet objet une égale sollicitude. Je crois devoir laisser parler ici don Santiago Agustin Riol, que Philippe V chargea, en 1726, d'examiner les archives de l'État, et qui adressa à ce monarque, sur

Lacunes dans cette dernière partie des papiers d'État. Leurs causes.

(1) Voy. les nos 1854, 2025-2215, 2871-72, 2885, 2887, 2949, 2955, 5860-5917.



l'accomplissement de sa commission, une relation très-ample et très-curieuse (1).

« Sous le règne de Philippe III, dit Riol, il se perdit beaucoup de papiers, et de fort importants, par les changements qui eurent lieu dans la résidence de la cour, ce monarque l'ayant transférée, en 1601, de Madrid à Valladolid, et en 1606, de Valladolid à Madrid.

» En ce temps, s'introduisit le funeste système de former des juntas particulières, composées de ministres des divers conseils, que le comte-duc de Lerma, premier ministre, s'associait pour diriger les affaires à sa guise, et les soustraire à la connaissance des conseils auxquels elles appartenaient. Par suite de cet ordre de choses, un très-grand nombre de papiers et d'instruments furent extraits des archives, et se perdirent. Le comte-duc en tirait de partout, et ses secrétaires suivaient son exemple.....

» Sous Philippe IV, les juntas particulières se continuèrent avec excès. Quoique, au commencement de ce règne, la secrétairerie unique de la dépêche universelle eût été rétablie, cela ne put prévenir le désordre, parce que le comte-duc d'Olivarès et don Luis de Haro traitaient la plupart des affaires en leurs maisons.....

» Après la mort du comte-duc d'Olivarès, Philippe IV chargea un alcalde de cour de se transporter chez la duchesse de San Lucar, sa veuve, et d'y prendre tous les papiers qui ne concernaient pas les droits et les propriétés de sa maison, pour les délivrer à don Luis de Haro. Il fit depuis remettre au même ministre les papiers du comte-

(1) Voyez la *Notice* ci-après, p. 18.

duc qui se gardaient au conseil de Castille, et les manuscrits qu'il y avait dans sa bibliothèque.

» Sous le règne de Charles II, il y eut le même désordre dans les archives : on négligea de recueillir les papiers qui étaient entre les mains des ministres, lors de leur décès. Les fréquents changements de secrétaires, la continuation des juntas, la domination absolue de la Reine mère, le ministère de don Juan d'Autriche et du duc de Médina-Céli : tout cela fut encore cause de la perte de bien des documents..... »

Dans d'autres endroits de son mémoire, Riol rapporte que les papiers de don Francisco de Mello, qui avait rempli les charges de vice-roi de Sicile, de gouverneur de Milan et de Flandre, etc., papiers dans lesquels se trouvaient les instructions et les choses les plus secrètes qui eussent passé par ses mains, furent vendus par ses héritiers, au poids, à un batteur d'or; il dit encore qu'il vit vendre de même les manuscrits du marquis de Carpio, qui se composaient de consultations et de papiers originaux sur les affaires les plus importantes de la monarchie; que ceux-ci furent, en partie, achetés par les ambassadeurs et ministres étrangers. Il ne s'étonne pas, d'après cela, qu'il existe en Angleterre, ainsi qu'on le lui a rapporté, une quantité considérable de consultations originales des conseils d'Espagne.

Les papiers de la SECRÉTAIRERIE PROVINCIALE DE FLANDRE commencent à l'année 1622, par des rapports de fray Iñigo de Brizuela, évêque de Ségovie, auquel Philippe IV, après la mort de l'archiduc Albert (1),

Papiers de la  
secrétairerie pro-  
vinciale de Flan-  
dre.

(1) Fray Iñigo de Brizuela avait été confesseur de l'archiduc et l'un de ses

donna les sceaux des Pays-Bas, en attendant le rétablissement du conseil suprême, qui n'eut lieu qu'en 1628 (1). Ils contiennent des correspondances avec les gouverneurs généraux, des consultes du

conseillers d'État. Par décret du 30 mars 1622, Philippe IV le créa conseiller d'État et garde des sceaux des Pays-Bas près de sa personne. Il s'acquitta de ces fonctions, avec l'aide du secrétaire d'État Osvaldo Brito. (Mémoire sur l'institution du conseil de Flandre, ci-dessus cité.)

(1) En 1628, Philippe IV, d'accord avec l'infante Isabelle, rétablit le conseil suprême de Flandre, en lui donnant la même organisation qu'avait celui d'Italie; il le composa d'un président, qui devait être espagnol, de deux conseillers d'épée flamands, de trois conseillers de robe, dont deux flamands et un bourguignon (un des trois devait être ecclésiastique), et d'un secrétaire possédant les langues latine, espagnole, bourguignonne et flamande. Il lui attacha quatre officiaux, un chapelain, un receveur, deux portiers et deux huissiers. Il lui fixa un local dans son palais, pour y tenir ses assemblées.

Philippe, voulant établir des relations entre la noblesse flamande et la noblesse espagnole, décida que, des deux places de conseiller d'épée, l'une se donnerait à un cavalier de la première noblesse, auquel il conférerait en outre un emploi à sa cour, tel que celui de gentilhomme de la chambre, ou de capitaine de la garde du corps, et l'autre à un cavalier de moyenne noblesse (*mediana nobleza*), et que ces conseillers se renouvelleraient tous les trois ans. A l'égard des places de conseiller de robe, il voulut, pour entourer celles-ci de plus de considération, qu'à l'avenir les trois postes principaux des Pays-Bas, savoir : ceux de chef et président du conseil privé, de président du grand conseil de Malines et de chancelier de Brabant, fussent réservés aux ministres qui les auraient remplies. Ayant égard au grand âge et aux infirmités de don Iñigo de Brizuela, le Roi le déchargea de ses fonctions, et nomma président du nouveau conseil le marquis de Leganès.

Cet ordre de choses subsista jusqu'en 1691, que Charles II réduisit à une les deux places de conseiller d'épée, et à deux les trois places de conseiller de robe, quoique, dans les derniers temps de son règne, il ait nommé jusqu'à quatre conseillers d'épée.

Le conseil suprême de Flandre fut supprimé par Philippe V, le 29 mars 1702. (Mémoire sur l'institution du conseil de Flandre, ci-dessus cité. — Mémoire sur le même conseil, rédigé en 1714, à Vienne, et conservé aux archives de Bruxelles.)

conseil et de son président, des registres où sont transcrits les dépêches du souverain, les diplômes de noblesse, les patentes de nomination à des charges ecclésiastiques et séculières, et d'autres grâces et mercèdes. Les consultes adressées au Roi sont en espagnol; la plupart des autres documents sont en français.

Sous le titre de *Varios* (mélanges), on trouve, parmi les papiers de la **SECRETARERIE PROVINCIALE DE FLANDRE**, quatre-vingt-une liasses de documents, dont une partie provient du cardinal de Granvelle.

Cette collection est loin d'ailleurs d'être complète: dans les correspondances des gouverneurs généraux, comme dans les consultes du conseil, il y a de nombreuses lacunes.

Lacunes quis'y trouvent.

Indépendamment des deux séries d'actes dont je viens, monsieur le Ministre, de vous donner l'indication, beaucoup de pièces qui concernent les affaires des Pays-Bas, existent encore dans les papiers d'État de CASTILLE, d'ALLEMAGNE, de ROME et d'ANGLETERRE.

Papiers d'Etat de Castille, d'Allemagne, de Rome et d'Angleterre.

Je ne pouvais songer à compiler tous ces documents, les devoirs que m'imposent mes fonctions, et d'autres motifs bien connus de vous, me prescrivant d'abrégier autant que possible la durée de mon absence. Il fallait, de nécessité, faire un choix. Voici, après un mûr examen, le parti auquel je m'arrêtai, et qui obtint l'approbation de M. Nothomb.

Plan que j'adoptai, pour l'examen de ces documents.

Je renonçai d'abord à parcourir les actes de la **SECRETARERIE PROVINCIALE DE FLANDRE**, les considérant comme d'un intérêt historique secondaire. Quant aux *Varios* que l'on a joints à cette collection, je me proposai d'en visiter quelques liasses. J'aurais désiré d'examiner, notamment, les registres de la correspondance française du cardinal de Granvelle, et la correspondance, française aussi, de la duchesse de

Papiers de la secrétairerie provinciale de Flandre.

Parme, du duc d'Albe et du grand commandeur de Castille avec Philippe II et la reine Élisabeth, sur les différends qui s'élevèrent alors entre l'Angleterre et les Pays-Bas; mais le temps me manqua pour réaliser ce dessein.

Papiers d'État  
de Flandre.

Dans la collection des papiers d'État de FLANDRE, je résolus de négliger les documents du XVII<sup>e</sup> siècle : j'ai dit plus haut les raisons qui réduisaient, à mes yeux, l'importance de ceux-ci. J'ajouterai toutefois que, si j'avais été moins pressé, j'eusse cru faire chose utile d'y compulser les consultes du conseil d'État et des juntes, ainsi que les correspondances de la cour de Madrid avec les agents particuliers qu'elle entretenait aux Pays-Bas.

Je ne jetai qu'un coup d'œil rapide sur les liasses qui se rapportent au règne de Charles-Quint, dès que j'eus reconnu qu'en général, les papiers dont elles se composaient, ou ne concernaient point les Pays-Bas, ou étaient insignifiants (1).

Toute mon attention, toute ma sollicitude se concentrèrent sur les actes des trente premières années du règne de Philippe II (1556-1585), dans lesquelles sont compris l'origine, les développements et la fin de notre grande révolution religieuse et politique : il me parut qu'en

(1) Je n'ai tiré, des papiers de ce règne, qu'un mémoire sur l'éducation et sur la cour de Charles-Quint, rédigé en 1516 par l'évêque de Badajoz; quelques lettres de l'Empereur sur son passage par la France en 1559, et une relation de la conquête de la Gueldre en 1545, adressée par lui au prince Philippe, son fils.

Le mémoire de l'évêque de Badajoz a été inséré, avec une traduction française, dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. X, p. 6. Les lettres de 1559 figurent dans la *Relation des troubles de Gand*, que la commission m'a chargé de publier, et qui a vu le jour dans le courant de cette année.

m'attachant spécialement à cette période si justement célèbre de nos annales, je répondrais aux vœux des amis de l'histoire, non-seulement en Belgique, mais en Hollande, en Allemagne, en France, où elle est aujourd'hui l'objet des études des écrivains les plus distingués.

Les liasses des années 1556 à 1585 sont au nombre de quatre-vingt-quinze : toutes les pièces qu'elles renferment m'ont passé sous les yeux.

Dans les papiers de CASTILLE, d'ALLEMAGNE, de ROME et d'ANGLETERRE, je donnai la préférence à certaines liasses, soit parce qu'elles se rapportaient à la révolution du xvi<sup>e</sup> siècle, soit parce qu'elles traitaient d'événements d'un si haut intérêt, que je me serais éternellement reproché d'avoir laissé échapper l'occasion qui s'offrait à moi de les parcourir.

Ainsi j'ai emprunté :

Aux papiers de CASTILLE, des lettres du duc d'Albe à Philippe II, écrites en 1565 et en 1567 : les premières sont notables; le duc y exprime son avis sur la ligue que les seigneurs des Pays-Bas avaient formée contre le cardinal de Granvelle : on peut déjà prévoir, en les lisant, le système de terreur qu'il mettra à l'ordre du jour, lorsque le Roi lui aura confié l'administration de ces provinces;

Aux papiers d'ALLEMAGNE, des instructions, des mémoires et des dépêches concernant la mission de l'archiduc Charles, que l'empereur Maximilien II, son frère, envoya à Madrid en 1568, afin d'y plaider la cause des provinces belges, en même temps que celle du prince d'Orange;

Aux papiers de ROME, la correspondance du cardinal de Granvelle

Papiers d'État de Castille, d'Allemagne, de Rome et d'Angleterre.

Lettres du duc d'Albe.

Mission de l'archiduc Charles à Madrid.

Correspondance  
de Granvelle jus-  
qu'en 1570.

avec Philippe II, depuis son arrivée dans cette capitale du monde chrétien, à la fin de 1565, jusqu'en 1570. J'aurais voulu poursuivre la même correspondance, tant dans cette série des papiers d'État, que dans celle de NAPLES (1), jusqu'en 1579, époque où Granvelle fut appelé par le Roi à Madrid (2); mais il me fallut y renoncer, faute de temps.

Documents sur  
la retraite de  
Charles - Quint  
au monastère de  
Yuste.

Les papiers de CASTILLE m'ont aussi fourni des documents d'un prix inestimable sur l'arrivée de Charles-Quint en Espagne, après son abdication; sur sa retraite au monastère de Yuste, que Robertson et tous les historiens belges, français, anglais et allemands ont jugé à propos de décorer du nom de *Saint-Juste*, et sur sa mort. La collection des pièces qui concernent cette dernière période de la vie de Charles-Quint, est très-volumineuse : elle comprend d'abord les correspondances de l'Empereur avec Philippe II, avec la princesse Jeanne, gouvernante des royaumes d'Espagne, et avec le secrétaire d'État Juan Vasquez, qui résidait auprès d'elle. Il y a ensuite les correspondances de Martin de Gaztelú, secrétaire de l'Empereur, de Luis Quijada, son majordome, et de ses médecins avec le même Vasquez, outre quantité d'autres papiers de diverse nature. Je n'aurais pu, sans me détourner de mon but principal, me livrer à l'examen de toutes ces pièces. Par bonheur, un officier supérieur espagnol, don José Aparici, colonel au corps royal des ingénieurs, chargé par son gouvernement

(1) En 1571, Philippe II conféra la vice-royauté de Naples à Granvelle, qui l'exerça jusqu'en 1575, époque où il retourna à Rome.

(2) Et non en 1575, comme le dit M. Ch. Weiss, dans la notice préliminaire qu'il a placée en tête des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*.

de recherches relatives à l'histoire de ce corps, en entreprit le dépouillement durant mon séjour à Simancas, et il eut la complaisance de me communiquer ses notes. Ce procédé vraiment libéral, et dont je me fais un devoir de proclamer hautement ici ma reconnaissance, me dispensa d'un long travail. Je me contentai de visiter deux ou trois liasses, afin d'en extraire, *in extenso*, les lettres dans lesquelles il était rendu compte des derniers moments de l'illustre reclus.

Déjà, vous voudrez bien vous en souvenir, monsieur le Ministre, à l'occasion d'une note qui parut en 1845 dans les journaux allemands, j'ai entretenu l'Académie de quelques-unes des circonstances de la retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste (1) : la publication des documents et des extraits que j'ai rapportés d'Espagne sur cet épisode si peu connu de la vie du grand Empereur (2), complétera la rectification des récits mensongers, ou tout au moins inexacts, qui en ont été publiés par les historiens.

Un passage de Brantôme (3), une note de Valère André (4), une remarque de Bayle (5), une lettre d'Ambrosio de Moralès, historien-  
Commentaires de Charles-Quint.  
 graphiste de Philippe II, à Geronimo de Zúrita, chroniqueur du royaume d'Aragon (6), une relation du prieur du monastère de Yuste, reproduite

(1) Voyez les Bulletins de l'Académie, tome XII, p. 241-261.

(2) Cette publication aura lieu séparément.

(3) *Vies des grands capitaines étrangers*, art. CHARLES-QUINT.

(4) *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 157, de l'édition de 1739.

(5) *Dictionnaire historique et critique*, au mot CHARLES-QUINT, note C.

(6) Elle se trouve dans un livre publié à Saragosse, en 1680, par le docteur Diego Josef Dormer, chroniqueur du royaume d'Aragon, sous le titre de *Progressos de la historia en el reyno de Aragon, y elogios de Geronimo Zúrita, su primer coronista*, etc.



par Sandoval (1), un mémoire enfin de M. le baron de Reiffenberg (2), ne laissent pas de doute que Charles-Quint, à l'exemple de César, n'eût composé des commentaires; mais on ignorait ce qu'était devenu ce précieux manuscrit. Les recherches auxquelles je m'étais livré à ce sujet dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial avaient été vaines : je me flattai un instant qu'à Simancas elles auraient plus de succès. Il me semblait difficile que les diverses correspondances qui se conservaient aux Archives, que celles surtout de Gaztelú et de Quijada, ne donnassent pas quelques lumières sur le parti qu'avait pris Charles-Quint à l'égard de ses mémoires. Cette espérance fut toutefois déçue (3).

Dans ma lettre à la commission royale d'histoire, j'ai signalé la découverte que je fis, à la bibliothèque nationale de Madrid, de documents restés ignorés des historiens sur l'arrestation et la mort de don Carlos. Cette découverte m'inspira le désir d'approfondir davantage un événement qui, après trois siècles écoulés, excite encore aujourd'hui un intérêt universel. Les pièces relatives à don Carlos sont au nombre des papiers qu'on appelle, dans les archives royales d'Espagne, *los reservados*; il faut, pour pouvoir les consulter, une autorisation spéciale du gouvernement. M. Pidal, ministre de l'intérieur, comprit parfaitement le but de la demande que je lui adressai à ce sujet, et il voulut bien m'accorder la permission dont j'avais besoin.

(1) *Historia de Carlos V*, liv. XXXII, § 15.

(2) *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*. Mémoires de l'Académie, t. VIII.

(3) Voyez ma note sur les commentaires de Charles-Quint, insérée dans les Bulletins de l'Académie, t. XII, p. 29.

Je compulsai, pour l'affaire de don Carlos, les papiers d'État de CASTILLE, de PORTUGAL, d'ALLEMAGNE, de ROME et les LIVRES DE BERSOZA (1). J'y trouvai des renseignements sur les premières années du prince; une relation de la chute qu'il fit à Alcalá au mois d'avril 1562, et qui mit sa vie en péril; le testament qu'il dicta en 1564, monument curieux de son esprit et de son caractère; la correspondance de Philippe II avec la cour de Vienne sur le mariage projeté entre don Carlos et l'archiduchesse Anne, fille de Maximilien II; les lettres que le Roi écrivit à l'Empereur, à la reine de Portugal, au pape et à ses ambassadeurs, lorsqu'il eut arrêté son fils; d'autres lettres tout à fait confidentielles, qu'il adressa plus tard à l'Empereur et à l'Impératrice, ainsi qu'au duc d'Albe; des relations italiennes de l'arrestation et de la mort du prince; le procès-verbal officiel de son inhumation, etc.

Si les documents que je viens d'énumérer, et ceux que j'ai extraits de la bibliothèque nationale de Madrid (2), ne lèvent pas encore tous les voiles qui ont couvert jusqu'ici cette ténébreuse affaire, ils répandent du moins un grand jour sur les motifs et le but de la rigueur que Philippe II déploya contre son fils, et sur les circonstances qui accompagnèrent la fin prématurée de cet infortuné prince. Peut-être l'histoire n'eût-elle plus eu rien à désirer, sans l'absence, dans les papiers de PORTUGAL, de la correspondance confidentielle de Philippe avec la reine Jeanne d'Autriche, mère du roi Sébastien, et dans les papiers de ROME, de la minute d'une lettre qu'il écrivit, de sa main, le

(1) Voyez, sur les livres de Bersoza, ma lettre du 28 mars 1844 à la commission royale d'histoire, dans les Bulletins de cette commission, t. IX, p. 509.

(2) Ces divers documents feront l'objet d'une publication séparée.

13 mai 1568, à Pie V, pour justifier le parti qu'il s'était vu forcé de prendre. La reine Jeanne était la tante de don Carlos, pour qui elle avait une vive affection. Quelques fragments de correspondance attestent que Philippe II l'instruisit de tout ce qui se passa par rapport à son fils. La lettre du 13 mai 1568 devait être d'une bien haute importance, car le Roi, en l'envoyant à son ambassadeur à Rome, don Juan de Cúñiga, pour que celui-ci la remit au pape, lui disait ces propres paroles : « qu'il avait cru devoir s'expliquer si particulièrement sur « cette affaire du prince, afin que S. S. en connût à fond les circon- « stances ; qu'il ne lui restât pas de doutes à cet égard ; qu'elle ne « prêtât pas l'oreille aux choses qui se disaient là-dessus ; qu'elle fût « satisfaite des motifs et de la fin qui l'avaient fait agir, et que, quoi- « qu'il ne convînt pas, pour le moment, de faire la même déclaration « à d'autres, il était juste et convenable qu'à l'égard du saint-père, il « s'expliquât avec cette confiance et cette clarté (1). » Et don Juan de Cúñiga écrivait au Roi, le 25 juin, que, comme le pape n'entendait pas parfaitement l'espagnol, il avait supplié S. S., lorsqu'il lui avait délivré la lettre, de ne la confier, pour en avoir une traduction italienne, qu'au cardinal de Granvelle seul (2).

(1) *A Su Santidad scrivo de mi mano lo que vereis por la copia de la carta que juntamente con ella se os embia. Hame parecido declararme tan particularmente con él en este caso del príncipe, para que entienda de fundamento lo que en él hay, y no este suspenso, ni devajo de juicio y sospecha de otras cosas que en este negocio se discurren, y tenga satisfaccion del fundamento y fin que se tiene; y aunque por agora no conviene para con los demás hacerse esta declaracion, con Su Santidad es justo y decente se trate con esta confianza y claridad.*

(2) *Porque Su Beatitud no acierta todas vezes á leer español, ni aun á entenderlo,*

Il n'y a pas de gloire plus populaire en Belgique, que celle du grand peintre dont s'enorgueillit l'école flamande, de Pierre-Paul Rubens. Tout ce qui concerne sa vie y est accueilli avec sympathie, avec avidité : aussi, du moment que je pénétrai dans les archives de Simancas, je me proposai de ne négliger rien de ce qui dépendrait de moi, pour éclaircir les faits relatifs à la mission politique dont Philippe IV le chargea à la cour d'Angleterre. Tous les biographes de l'immortel artiste s'étaient livrés, sur ce point, à des recherches infructueuses : moi-même, j'en avais fait, dans nos propres Archives, dans celles de Lille et au dépôt des affaires étrangères à Paris, qui n'avaient eu que de médiocres résultats (1). Je conçus l'espoir d'être plus heureux à Simancas, et cet espoir se réalisa, non sans peine à la vérité, car les inventaires ne m'offraient aucune indication qui pût me servir de guide. Mais enfin, j'eus le bonheur de mettre la main, parmi les papiers d'ANGLETERRE, sur deux liasses contenant les actes de la négociation dans laquelle le cabinet de Madrid crut devoir se servir de l'intelligence, de la dextérité de Rubens, et des relations qu'il entretenait de longue main avec le duc de Buckingham. J'y trouvai dix-huit lettres de Rubens, écrites de Londres, dans les mois de juillet, d'août et de septembre 1629, au comte-duc d'Olivarez, premier ministre de Philippe IV (2), outre plusieurs autres lettres de lui, des

Documents sur  
la mission diplo-  
matique de Ru-  
bens en Angle-  
terre.

*le suppliqué que, si la havia de mandar traduzir en italiano, no lo cometiesse sino al cardenal de Granvela.*

(1) Voyez, dans le TRÉSOR NATIONAL, t. I, p. 157, mes *Particularités et documents inédits sur Rubens*.

(2) Les lettres de Rubens au comte-duc sont en italien, langue pour laquelle il avait une prédilection décidée, et qu'il employait ordinairement dans sa corres-